



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale du Québec prenne acte du terrible séisme de magnitude 7,8 sur l'échelle de Richter qui a frappé la Turquie et la Syrie le 6 février dernier;

QU'elle reconnaisse que plus d'une semaine après cette tragédie, malgré les opérations de sauvetage toujours en cours, 35 418 personnes ont perdu la vie dans le sud de la Turquie et 5 800 en Syrie et que ce bilan pourrait même doubler selon l'Organisation des Nations Unies;

QU'elle constate que ce séisme a touché une région abritant des populations hautement vulnérables, notamment des milliers de réfugiés;

QU'elle souligne l'incroyable dévouement de plus de 34 000 secouristes et des organismes qui travaillent d'arrache-pied, jour et nuit, pour tenter de retrouver des survivants;

QU'elle encourage le gouvernement du Canada à augmenter et à accélérer son aide humanitaire d'urgence afin de soutenir rapidement les populations vulnérables de la Turquie et de la Syrie;

QU'elle appelle les Québécois à soutenir les efforts humanitaires, notamment au moyen de dons à la Croix-Rouge canadienne;

QU'enfin, l'Assemblée nationale offre ses condoléances aux victimes et à leurs proches, qu'elle fasse sienne l'inquiétude des Québécois et Québécoises d'origine turque et syrienne pour leurs familles, leurs amis et leurs compatriotes et qu'elle leur témoigne son support entier.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 15 FÉVRIER 2023.**

Québec, ce quinzième jour de mars 2023

FRANÇOIS ARSENAULT
Secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires

